



C'est le moment !

Villeneuve d'Ascq / **citoyenne** **écolo** **solidaire**

Elections municipales 2020 – Comment développer les mobilités actives à Villeneuve d'Ascq – Les 10 propositions de l'ADAV

Réponses de la liste « Villeneuve d'Ascq citoyenne, écolo, solidaire »

Introduction : La mobilité est un enjeu individuel et collectif fondamental. Le droit à une mobilité efficace, rapide, sûre et respectueuse de l'environnement doit être assuré pour tous, aussi bien par notre ville que par la Métropole Européenne de Lille (MEL) qui a dans ses compétences la plupart des voiries et des transports urbains.

Notre ville s'est construite dans les années 1970, période où le « tout-voiture » était privilégié, avec de nombreuses conséquences néfastes sur l'environnement et la santé. Même si Villeneuve d'Ascq dispose de pistes cyclables, ce réseau peu maillé et insuffisamment entretenu trouve aujourd'hui ses limites. Il est aujourd'hui nécessaire de rééquilibrer le partage de l'espace urbain au profit des piétons, des cyclistes et des transports publics. La mise en place de politiques publiques adéquates est une condition pour qu'advienne une modification profonde des modes de déplacements de chacun, en phase notamment avec les Accords de Paris sur le Climat (COP21) et l'objectif de réduction d'émissions de gaz à effet de serre dues aux transports.

1. Nous faciliterons les déplacements des cyclistes et des piétons et rendrons leurs itinéraires sécurisés, agréables et sans obstacles :

1.1 En apaisant la circulation automobile :

- par la généralisation des zones 30 : le 30km/h en ville doit devenir la règle et les vitesses supérieures l'exception.
- par des plans de circulation qui empêchent le trafic de transit dans les quartiers et zones résidentielles.

Oui

Non

Commentaire : Pourquoi ? A quelle échéance ? Comment ?

La généralisation du 30 km/h permettra d'apaiser l'ambiance générale de la ville et de sécuriser les autres modes de déplacement, en particulier la marche et le vélo. Nous mettrons en œuvre les moyens permettant d'assurer le respect de cette limitation de vitesse qui n'est que très rarement respectée : radars pédagogiques, mise en place de ralentisseurs, etc. Le plan de circulation devra respecter les objectifs de parts modales fixés par le PDU métropolitain 2010-2020 et ceux du futur PDU, à condition que celui-ci soit compatible avec les objectifs du Plan Climat Air Energie métropolitain.

La généralisation du 30 km/h et la mise en place du plan de circulation feront l'objet d'une concertation avec les Villeneuvoises et les Villeneuvois et aboutiront au plus tard au début de l'année 2022.

1.2. En multipliant les aménagements cyclables sur les axes à forte circulation automobile en priorisant de véritables pistes cyclables. Quand ce n'est absolument pas possible, nous veillerons à la mise en place de bandes cyclables (agencement non séparé physiquement des voies de circulation générales). Enfin, les espaces partagés piétons-cyclistes ne seront développés qu'en dernier recours et sous condition que les trottoirs soient très larges.

Oui

Non

Commentaire : Pourquoi ? A quelle échéance ? Comment ?

Les espaces partagés ne sont valables que pour des passages étroits très ponctuels car ils créent des conflits piétons-cyclistes, voire rendent la circulation vélo invivable si les piétons sont nombreux. Il faut au contraire prendre de la place à la circulation motorisée.

Il faut aussi moderniser le réseau cyclable existant, qui date des années 1970 : suppression des bordures et caniveaux, réfection du revêtement, traitement des carrefours et des insertions, etc. Signalétique "interdit vélos" à supprimer sur les chemins piétonniers, qui sont souvent suffisants pour permettre une utilisation mixte.

De manière générale, toutes les mesures visant à reprendre de la place à la voiture sur l'espace public seront prises à l'issue d'une concertation citoyenne devant répondre à la question suivante : « Comment permettre à chacun de se déplacer de façon écologiquement soutenable et socialement juste dans la Métropole ? » Villeneuve d'Ascq devra être une ville complètement cyclable d'ici la fin du mandat.

1.3. En traitant les points durs repérés par les habitants et les associations cyclistes (traversées d'axes structurants, carrefours, giratoires...).

Oui

Non

Commentaire : Pourquoi ? A quelle échéance ? Comment ?

Pour faciliter les déplacements non seulement à l'intérieur de Villeneuve d'Ascq, mais aussi entre les différentes villes de la Métropole et faire du vélo un moyen sécurisé et attractif de se déplacer. Le travail de traitement des points durs engagés par la MEL sera accéléré, de manière à avoir levé l'ensemble des points durs d'ici la fin du mandat.

1.4. En mettant en place les dispositifs prévus au Code de la route pour faciliter les déplacements à vélo : Double-sens cyclables, sas-vélos et « cédez-le passage cycliste au feu ».

Oui

Non

Commentaire : Pourquoi ? A quelle échéance ? Comment ?

Toutes les rues à sens uniques seront à double sens cyclable. Les cédez-le-passage cyclistes sont à généraliser et à entretenir car ils ont la fâcheuse tendance à disparaître. Les feux aux carrefours à faible circulation seront supprimés. L'ensemble de ces mesures devra être effectif d'ici la fin de l'année 2022.

2. Nous ferons respecter les aménagements cyclables :

2.1 En luttant contre les comportements dangereux de certains automobilistes comme le stationnement sur les pistes et bandes cyclables. Si la prévention et les campagnes de communication ne donnent pas assez de résultats, nous serons plus coercitifs.

Oui

Non

Commentaire : Pourquoi ? A quelle échéance ? Comment ?

Le stationnement sauvage, sur les infrastructures cyclables, les trottoirs et les passages piétons ne feront plus l'objet d'aucune tolérance et ce dès le début du mandat. Les ressources humaines nécessaires seront dédiées à la verbalisation si nécessaire. Un système de vidéo-verbalisation pourra être envisagé.

2.2. En veillant à un entretien régulier des aménagements cyclables (aménagements nettoyés, salage et déneigement en priorité, trous rebouchés...).

Oui

Non

Commentaire : Pourquoi ? A quelle échéance ? Comment ?

Pour que les infrastructures cyclables ne soient plus le parent pauvre de l'entretien de la voirie et qu'il soit facile de se déplacer à vélo quelle que soit la météo. La végétation sera également taillée de manière à ne pas gêner le passage des cyclistes, dans le respect de la biodiversité. La Ville entretiendra des contacts constants avec les services techniques de la MEL pour leur faire part des besoins et s'assurer que l'entretien est correctement réalisé. Les modalités de coopération entre nos deux institutions pourront être revues et améliorées si besoin. Nous engagerons cette démarche dès le début du mandat.

3. Nous généraliserons les arceaux vélo à proximité des établissements publics et des commerces (le risque de vol est un frein très important au développement du vélo).

Oui

Non

Commentaire : Pourquoi ? A quelle échéance ? Comment ?

Nous élaborerons un plan communal "vélo commerces" en partenariat avec les moyennes et grandes surfaces, afin qu'elles créent des stationnements corrects et sécurisés. Les besoins en la matière sont particulièrement aigus autour du centre commercial V2. Cette zone commerciale devra également devenir accessible à vélo, afin de diminuer le trafic automobile à destination.

Nous travaillerons de la même manière avec l'ensemble des établissements scolaires de la ville. Des « boxes » fermées seront également installées, en particulier en bas des immeubles ne disposant pas de local vélo. Ces plans devront avoir porté leurs fruits à mi-mandat.

4. Nous mettrons en place une signalisation spécifique pour faire connaître les itinéraires alternatifs intéressants (aujourd'hui connus uniquement des habitants du secteur) en concertation avec les associations cyclistes (jalonnement).

Oui

Non

Commentaire : Pourquoi ? A quelle échéance ? Comment ?

Un balisage des itinéraires cyclables, complètement différents de ceux des voitures, sera mis en place, avec indication des temps de parcours moyens, y compris pour les itinéraires piétons. Ce point devra être traité par la MEL lors de la révision de son PDU.

5. Nous veillerons à ce que chaque trottoir soit libéré de tout obstacle (voitures, poteaux, poubelles...) pour faciliter les déplacements à pied. Simple, conviviale, accessible à tous ou presque, bonne pour la santé psychique et physique, la marche est non seulement bénéfique à ceux qui la pratiquent mais l'est aussi pour l'environnement et pour le commerce de proximité.

Oui

Non

Commentaire : Pourquoi ? A quelle échéance ? Comment ?

Nous développerons des secteurs piétonniers en concertation avec les habitants à l'échelle de la ville. Les trottoirs, beaucoup trop souvent encombrés par des voitures en stationnement illégal, seront rendus aux piétons, aux personnes avec poussette et aux Personnes à Mobilité Réduite.

Nous améliorerons la sécurisation des passages piétons sur les axes traversants (rue des fusillés et rue Colbert par exemple) au niveau de l'éclairage, de la signalétique et pourquoi pas au moyen de capteurs déclenchant un système de feux clignotants au sol quand un piéton se présente pour traverser (dans les quartiers chargés en circulation automobile). Le PDU métropolitain sera également un outil privilégié pour fixer des objectifs en la matière et débloquer les moyens nécessaires.

La Ville élaborera sur cette base un programme d'entretien des trottoirs dont le cheminement est parfois dégradé. De même pour les chemins piétons ou les mini-tunnels souvent sales et peu rassurants. Nous installerons davantage de bancs pour permettre aux personnes de se reposer le long de leur itinéraire et nous veillerons à l'attractivité des cheminements piétons.

6. Nous encouragerons la pratique de la marche et du vélo par les écoliers, collégiens, lycéens de la commune :

6.1 En garantissant à chaque élève la possibilité de se rendre de manière sécurisée dans son établissement, que ce soit à pied ou à vélo (aménagement en proximité des établissements, lutte contre le stationnement sauvage, restreindre ou supprimer la circulation devant l'établissement aux heures d'entrées et sorties, développement de vélobus et pédibus...).

Oui

Non

Commentaire : Pourquoi ? A quelle échéance ? Comment ?

Les abords des écoles seront sécurisés en neutralisant l'accès automobile aux heures d'entrées-sorties des classes. L'accompagnement des enfants en « pédibus » ou en « vélobus » sera développé dans le cadre des projets d'écoles, avec les parents volontaires. Chaque école devra être facilement accessible à pied et à vélo d'ici 2024.

6.2 En organisant dans chaque école primaire des cours et sorties à vélo.

Oui

Non

Commentaire : Pourquoi ? A quelle échéance ? Comment ?

Nous équiperons les écoles d'une flotte de vélos mutualisée avec les associations de quartier pour permettre aux Villeneuvoises et au Villeneuvois de se former à son utilisation et au respect des règles du code de la route.

Nous irons de cette manière vers une généralisation de l'apprentissage du vélo dans les écoles, les quartiers et auprès des adultes qui le souhaitent d'ici la fin du mandat.

7. A l'interne des services municipaux, nous inciterons les agents aux déplacements à pied ou à vélo : sensibilisation, incitations, développement d'une flotte de vélos de service..., mise en place de l'IKV.

Oui

Non

Commentaire : Pourquoi ? A quelle échéance ? Comment ?

Pour montrer l'exemple et pour sensibiliser les citoyens de Villeneuve d'Ascq, nous travaillerons à la mise en œuvre du Forfait mobilité d'ici 2021, en partenariat avec les agents de la mairie et les organisations syndicales.

8. Nous mènerons des campagnes de communication fortes auprès des habitants sur la pollution causée par l'utilisation exclusive de l'automobile, sur les aménagements cyclables créés, sur les avantages des mobilités actives sur la santé, l'environnement et le cadre de vie.

Oui

Non

Commentaire : Pourquoi ? A quelle échéance ? Comment ?

L'information et la sensibilisation de la population passeront par les centres sociaux, les écoles, les cinémas, les équipements sociaux et culturels et un meilleur usage des panneaux d'information municipale, en particulier lors des pics de pollution.

9. Nous nommerons un.e élu.e « référent vélo » qui sera spécifiquement chargé.e des mobilités actives. Sa compétence l'amènera à sensibiliser les autres élu.e.s de sa commune et à faire remonter ces problématiques au niveau de l'agglomération et au sein des instances de mobilité. Il.elle veillera à la mise en place et la tenue régulière d'un Comité vélo rassemblant élu.e.s, services municipaux, associations d'usagers (l'ADAV et des

associations cyclo) et experts techniques. Le Comité vélo sera chargé de suivre la mise en place de ces engagements et de faire des propositions.

X Oui

Non

Commentaire : Pourquoi ? A quelle échéance ? Comment ?

Nous mettrons plus particulièrement en place dès le début du mandat une commission dédiée aux modes de transport doux et actifs, impliquant l'ensemble des élus dont la délégation le justifiera. La mise en place d'un Comité vélo sera envisagée par ce pôle, en concertation avec les services municipaux et l'ensemble des parties prenantes, dont les associations.

10. Nous demanderons à la MEL de coordonner la mise en place à l'échelle de l'agglomération d'un Plan vélo : aménagements (définir des axes à compétence agglomération, faire des préconisations aux communes, rechercher des financements...), services (vélos location longue durée, mise en place de parking vélos lors des événements de l'agglomération...), communication (messages positifs sur le vélo, sensibilisation...).

X Oui

Non

Commentaire : Pourquoi ? A quelle échéance ? Comment ?

Nous nous assurerons que le PDU de la MEL comprenne un Plan Vélo ambitieux et que les moyens adéquats soient mobilisés. Nous demanderons à la MEL de mener une campagne auprès des universités pour augmenter l'usage du vélo chez les étudiants, ainsi que de mieux accompagner les entreprises dans l'élaboration de leur plan de déplacement.

La révision de la concession de service public transport pour 2024 sera l'occasion de revoir à la hausse les moyens alloués au V'lille, de développer les garages à vélo sécurisés mis à disposition par Ilévia et d'améliorer l'information sur leur utilisation. A cette occasion, le réseau de stations V'Lille sera également complété pour couvrir l'ensemble de la Ville, notamment à proximité de chaque station de métro, de chaque lieu public ou culturel et de chaque espace de nature. Chaque quartier devra être équipé *a minima* d'une station V'lille, afin d'établir un maillage suffisant.

La mise en œuvre d'une location de vélo de longue durée sera examinée au regard des besoins exprimés par les Villeneuvoises et les Villeneuvois.